

Les crédits

S'il s'agit des transports, qui peuvent concerner n'importe quel Canadien à tout moment, les personnes intéressées ont évidemment le droit d'être servies par le gouvernement dans la langue officielle de leur choix.

Je dirai brièvement, en terminant, que nous aurions pu retenir une approche différente et, comme certains le souhaiteraient, appliquer une règle simple fondée exclusivement sur le nombre. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons plutôt retenu comme critère la nécessité et l'importance du service.

Nous avons voulu demeurer fidèles au principe d'équité et à des règles qui permettent de répondre aux besoins dont je parlais plus tôt et que la loi doit combler. Il s'agit simplement de faire en sorte que les Canadiens puissent avoir accès aux services offerts par les institutions canadiennes.

Nous voulons que les Canadiens puissent travailler ensemble dans la langue officielle de leur choix, dans les mêmes institutions au sein des régions bilingues, comme le prévoit la loi. Le gouvernement s'est engagé à assurer une participation équitable des Canadiens des deux groupes linguistiques dans les institutions fédérales. Le gouvernement tient à ce que les institutions fédérales reflètent la présence des Canadiens anglophones et francophones, compte tenu du mandat et de l'endroit où se trouvent ces institutions.

L'approche canadienne, qu'il s'agisse des services au public, de la langue de travail ou d'une participation équitable, reflète les choix faits depuis les débuts de ce pays. Je me souviens de l'époque où, dans cette même ville, les francophones avaient peu de chances d'être embauchés par leur propre gouvernement et ceux qui l'étaient n'avaient aucune chance d'obtenir des promotions. Je crois dans l'équité en matière d'emploi, et c'est pourquoi je n'accepterais pas que ce genre de situation se reproduise dans ma communauté ou au Canada.

Je voudrais aussi parler du «bilinguisme territorial». Je crois que la territorialité a pris beaucoup trop d'importance dans ce pays depuis quelques années. Nous nous opposons beaucoup trop les uns aux autres et nous abordons les questions de politique gouvernementale dans une optique égoïste. Il est temps de prendre conscience que nos communautés doivent travailler ensemble à réaliser des objectifs communs. C'est ce qui donne au Canada son caractère unique et c'est ce qui fait que les Canadiens sont respectueux de leurs différences et fiers de ce qu'ils ont en commun.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations et j'aimerais lui poser quelques questions.

D'abord et avant tout, j'aimerais qu'elle me dise ce qu'elle pense du fait que, dans une localité de ma circonscription, Kindersley, les abonnés de la télédistribution ne peuvent même pas comprendre une bonne partie des travaux parlementaires parce qu'ils se déroulent non pas dans la langue qu'ils comprennent tous, mais dans la langue adoptée par l'orateur à la Chambre.

Si l'on est bilingue, il n'y a pas de problème. Toutefois, les gens de ma circonscription qui captent la télévision par câble ne savent même pas ce que dit l'opposition officielle. En fait, nous

n'obtenons même pas ce service dans notre région, ce qui nous permettrait de comprendre.

L'autre aspect a trait à l'environnement, et j'espère que tout le monde est conscient des économies considérables qui pourraient être réalisées si l'on fournissait les publications dans la langue demandée par le destinataire plutôt que toutes bilingues, ce qui nous oblige à utiliser deux fois plus de papier et à doubler les frais d'impression.

Je sais que la plupart des Canadiens préféreraient que ces documents soient publiés dans une langue ou dans l'autre, car ils n'en utilisent qu'une. J'aimerais que la députée se prononce sur les avantages, tant sur le plan environnemental que financier, qu'il y aurait à offrir des services dans la langue demandée et non dans les deux langues.

• (1615)

Mme Catterall: Je dirais d'abord, monsieur le Président, que nous pourrions économiser énormément d'argent si nous décidions simplement d'abolir le gouvernement du Canada et de cesser complètement d'offrir des services aux Canadiens.

Nous pourrions économiser énormément d'argent si nous n'avions plus de service national de la poste ou de système national de transport. Or, il y a certains prix à payer pour respecter la nature même de ce pays, sa diversité et sa taille et, pour ma part, comme l'a déjà dit un Canadien célèbre, je suis heureuse de les acquitter.

Bien sûr, nous sommes toujours en quête de moyens pour réduire les coûts de mise en oeuvre de tout programme ou de toute politique. Le fait est que les coûts de prestation des services dans les deux langues officielles au Canada ont considérablement diminué ces dernières années. Je serais heureuse de connaître les vues du député à cet égard et d'en discuter avec mon ministre.

[Français]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, il est peut-être difficile pour les députés du Parti réformiste qui vivent chaque jour en anglais de concevoir ce que ressentent les Canadiens français et les Canadiennes françaises qui n'ont pas toujours la possibilité de vivre en français.

Au Canada, on s'imagine mal que nos enfants, soit de langue anglaise, soit de langue française, ne puissent s'instruire dans leur langue maternelle ou soient obligés de participer à des activités sociales et culturelles et d'avoir accès aux services essentiels et à une formation professionnelle dans une langue autre que la leur. Or, pour plus de 1,6 million de Canadiens, les francophones hors Québec et les Québécois de langue anglaise, vivre dans sa propre langue n'est pas toujours acquis.

La langue française et la langue anglaise sont des éléments fondamentaux de notre identité canadienne. La langue est au coeur même de ce que c'est que d'être Canadien et ce, depuis le tout début de notre histoire. Dans les faits, près de 99 p. 100 des habitants de ce pays parlent français ou anglais. Cependant, près de deux millions de Canadiens et Canadiennes vivent dans des provinces et territoires où leur langue maternelle est minoritaire. La dualité linguistique est donc une réalité sociale fondamentale